

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présent : 10 Procuration : 4 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Réf : 2289</p> <p>Objet : échange de terrains avec Mme PERNET Béatrice</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux le six juillet Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance :</u> Mme MICHAUD Sonia <u>Date de convocation :</u> 1 juillet 2022</p> <p>Présents : M. MUFFAT Michel (la Ranche) - M. MUFFAT Bruno - M. DENNE Jean – Claude -- Mme MICHAUD Sonia - Mme SIBIL Christine - M. COCCOZ Patrick -- Mme MCQUADE Alisha - M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Michel (la Glière) - Mme MICHAUD Carole</p> <p>Absents ou excusés : M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - Mme TAVERNIER Marie – Laure -- M. DUCHEMIN Vincent - Mme QUOEX Valérie</p> <p>Procuration : M. GAILLARD Guy à M. MUFFAT Michel (la Ranche) M. ROSSET André à M. MUFFAT Michel (la Glière) M. DUCHEMIN Vincent à M. BRAIZE Richard Mme QUOEX Valérie à Mme MICHAUD Carole</p>
---	--

Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal, que la commune procède à un échange de terrains avec Mme PERNET Béatrice :

Parcelle communale échangée à Mme PERNET Béatrice	A 2429 de 193 M2 zone N du PLU
Parcelle de Mme PERNET Béatrice, échangée à la commune	D 277 de 63 M2 situé en zone N du PLU

Il précise que la valeur de cet échange est de 10.00 €/M2

Il indique que dans le cadre de cet échange Mme PERNET Béatrice, versera à la commune une soulte, correspondante au différentiel de surface entre la parcelle cédée par la commune et la parcelle qu'elle cède, soit 130 m2 * 10.00 € = 1 300.00 €.

Concernant les frais liés à cet échange ces derniers seront supportés à moitié par chaque échangiste.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* **ACCEPTTE** l'échange entre la commune et Mme PERNET Béatrice pour les biens suivants :

Parcelle communale échangée à Mme PERNET Béatrice	A 2429 de 193 M2 zone N du PLU
Parcelle de Mme PERNET Béatrice, échangée à la commune	D 277 de 63 M2 situé en zone N du PLU

- **INDIQUE** que dans le cadre de cet échange Mme PERNET Béatrice, versera à la commune une soulte, correspondante au différentiel de surface entre la parcelle cédée par la commune et la parcelle qu'elle cède, soit $130 \text{ m}^2 * 10,00 \text{ €} = 1\,300,00 \text{ €}$.
- **PRECISE** les frais liés à cet échange ces derniers seront supportés à moitié par chaque échangiste
- **CHARGE** Monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Montriond les jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire

Le Maire

DENNE Jean - Claude

